

La stratégie a pour objectif :

- De consacrer **81 M€**, effort inédit, **dans la formation de l'ensemble des acteurs de la filière santé numérique** ;
- D'investir **60 M€ dans des PEPR** (Programmes et Equipements Prioritaires de Recherche) ;
- Dédier **20 M€ par an à l'appel à projet pour l'évaluation du bénéfice médical** et / ou économique des dispositifs médicaux numériques ou à base d'intelligence artificielle ;
- De créer **30 tiers lieux d'expérimentation** d'ici 2025 pour un budget de 63 M€ ;
- D'investir **95M€ pour soutenir l'excellence de la filière de l'imagerie en France** ;
- De renforcer de **50M€ les aides à l'innovation ciblées** sur les nouveaux usages numériques en santé.

Contacts presse

Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance

Cabinet d'Agnès Pannier-Runacher :

presse@industrie.gouv.fr - 01 53 18 44 38

Cabinet de Cédric O :

presse@numerique.gouv.fr - 01 53 18 43 10

Ministère des Solidarités et de la Santé

01 40 56 60 60

sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

01 55 55 82 00

presse-mesri@recherche.gouv.fr

Coordinateur interministériel de la stratégie d'accélération santé numérique

France-relance@sante.gouv.fr

Secrétariat général pour l'investissement

01 42 75 64 58

presse.sgpi@pm.gouv.fr

À PROPOS DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS D'AVENIR

Engagé depuis 10 ans et piloté par le Secrétariat général pour l'investissement auprès du Premier ministre, le PIA finance des projets innovants, contribuant à la transformation du pays, à une croissance durable et à la création des emplois de demain. De l'émergence d'une idée jusqu'à la diffusion d'un produit ou service nouveau, le PIA soutient tout le cycle de vie de l'innovation, entre secteurs publics et privés, aux côtés de partenaires économiques, académiques, territoriaux et européens. Ces investissements reposent sur une doctrine exigeante, des procédures sélectives ouvertes, et des principes de cofinancement ou de retours sur investissement pour l'Etat. Le quatrième PIA (PIA4) est doté de 20 Md€ d'engagements sur la période 2021-2025, dont 11 Md€ contribueront à soutenir des projets innovants dans le cadre du plan France Relance. Le PIA continuera d'accompagner dans la durée l'innovation, sous toutes ses formes, pour que notre pays renforce ses positions dans des secteurs d'avenir, au service de la compétitivité, de la transition écologique, et de l'indépendance de notre économie et de nos organisations.

Plus d'informations sur : www.gouvernement.fr/secretaire-general-pour-l-investissement-sgpi

 [@SGPI_avenir](https://twitter.com/SGPI_avenir)